



NOTE ÉTABLIE PAR L'OFFICE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU DES ABONNÉS

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30/12/2006

SEPTEMBRE 2017

Note d'information de l'Office De l'Eau

DANS CE NUMÉRO :

POURQUOI LES REDEVANCES ? 1

LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES DE MARTINIQUE:

DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS

QUI PAYE QUOI ? 2

LA FACTURE D'EAU: DÉTAIL DES RUBRIQUES

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ? 3

LES AIDES ACCORDÉES

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES ? 4

L'ODE & VOUS

POURQUOI LES REDEVANCES ?

En application de la loi sur l'eau et selon le principe de prévention et de réparation des dommages à l'environnement, les redevances sont payées par tous les usagers de l'eau.

Leur versement permet à l'Office De l'Eau Martinique de subventionner les actions et les travaux nécessaires pour protéger les milieux aquatiques, les ressources en eau et garantir leur disponibilité.

Les redevances permettent de faire jouer la solidarité territoriale entre les usagers et les acteurs de l'eau.

L'article 161 de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.



DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

La gestion de l'eau et des milieux aquatiques de Martinique

Donnez-nous votre avis

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) répond aux grands enjeux pour l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques de l'île. Ce document de planification a pour but de concilier les usages de l'eau et des milieux aquatiques entre eux tout en respectant les contraintes environnementales.

Le SDAGE de Martinique définit les 4 orientations fondamentales et contient 120 dispositions légales.

Du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019, la consultation du public et des acteurs vous permet de donner votre avis sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques en Martinique.

Consultez en ligne le SDAGE, son programme de mesures (PDM) et le diagnostic de l'état des milieux aquatiques (Etat des Lieux) de la Martinique.

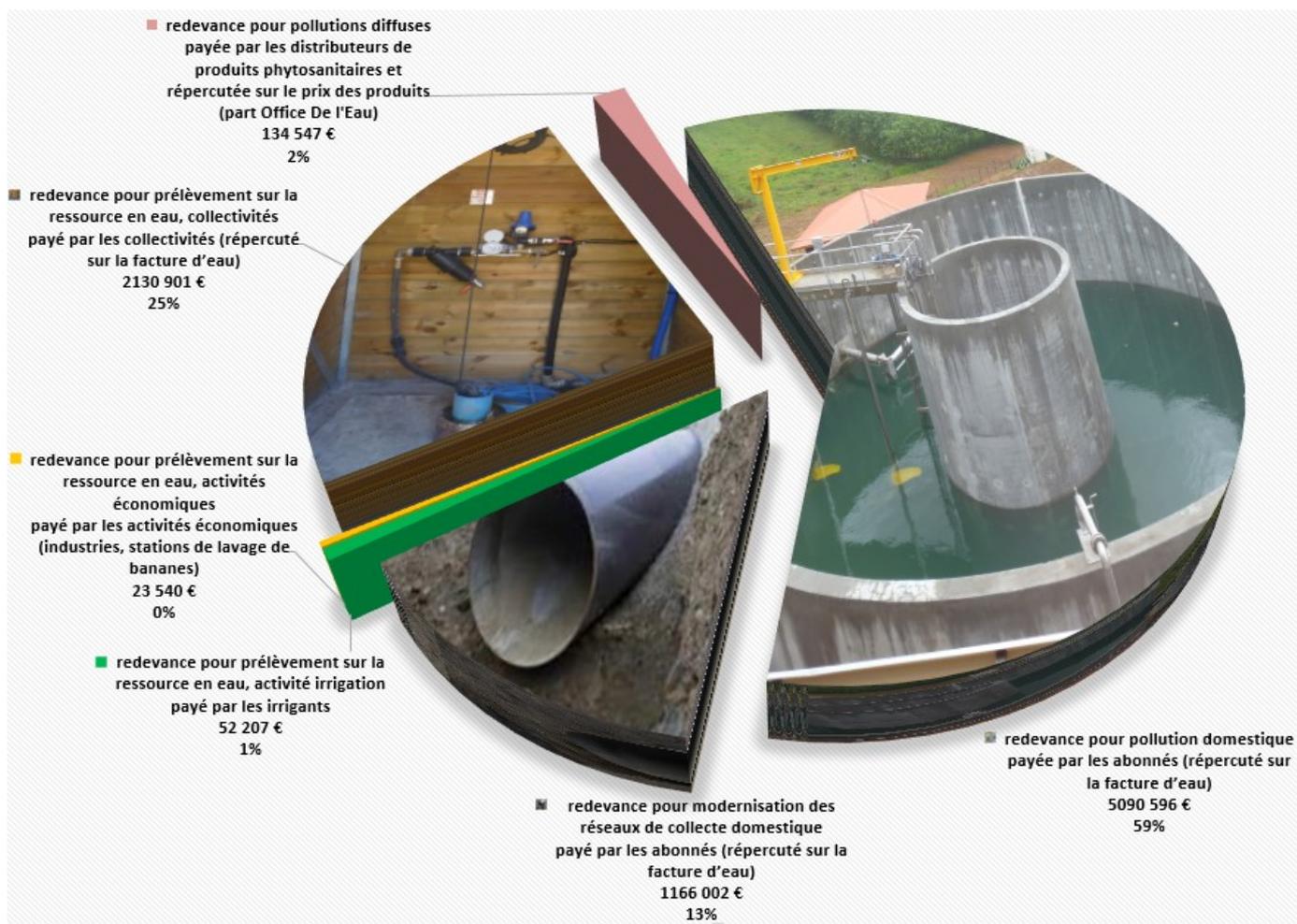
Pour participer, connectez-vous à l'Observatoire de l'eau : <http://www.observatoire-eau-martinique.fr>

Merci par avance de votre participation

EN QUELQUES CHIFFRES, LA MARTINIQUE ET LES USAGES DE L'EAU C'EST :



QUI PAYE QUOI ?



En 2017, le montant global des redevances* (tous usages confondus) liquidé (calculé) par l'Office De l'Eau Martinique s'est élevé à 8 597 793 €, dont 8 387 499 € en provenance des factures d'eau (soit 97.6 %). Par rapport à l'exercice 2016, la recette globale est en baisse de 1.7%.

LA FACTURE D'EAU : DETAIL DES RUBRIQUES

Dans la rubrique « distribution de l'eau »:

La sous rubrique « Redevance préservation de la ressource en eau » (également appelée redevance pour prélèvement sur la ressource en eau):

Cette redevance est due par l'exploitant du service, bénéficiant de l'autorisation de prélever l'eau dans le milieu naturel, le taux est de 0,05 €/m³. Cette redevance constitue donc, pour lui, une charge d'exploitation qu'il est obligé de répartir équitablement sur l'ensemble des volumes d'eau facturés aux usagers du service d'eau potable (arrêté du 10 juillet 1996 modifié – Code de l'environnement article L213-14-1 III dernier alinéa). Cette charge d'exploitation qui est ajoutée au taux de la redevance sur la facture d'eau de l'utilisateur varie, en 2017, d'une commune à l'autre de 0,025 € à 0,07 €. Cet écart, appelé « coût du service », sera plus au moins

important en fonction de l'efficacité des services de distribution d'eau potable: efficacité du réseau de distribution (rendement de réseau), gestion des impayés, ...

Dans la rubrique « Organismes publics »:

Une première sous rubrique « redevance pour pollution de l'eau »:

Cette redevance est due par les usagers du service d'eau potable. Le taux est fixé à 0,25€/m³ d'eau consommée.

Une deuxième sous rubrique « redevance pour modernisation des réseaux de collecte »:

Cette redevance est due par les usagers du service d'eau potable qui sont raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement collectif. Le taux est fixé à 0,15€/m³ d'eau consommée.

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce aux redevances, l'Office De l'Eau Martinique accorde, dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Intervention, des **subventions aux personnes publiques** (collectivités territoriales,...) ou **privées** (acteurs industriels, agricoles, associatifs,...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau et des

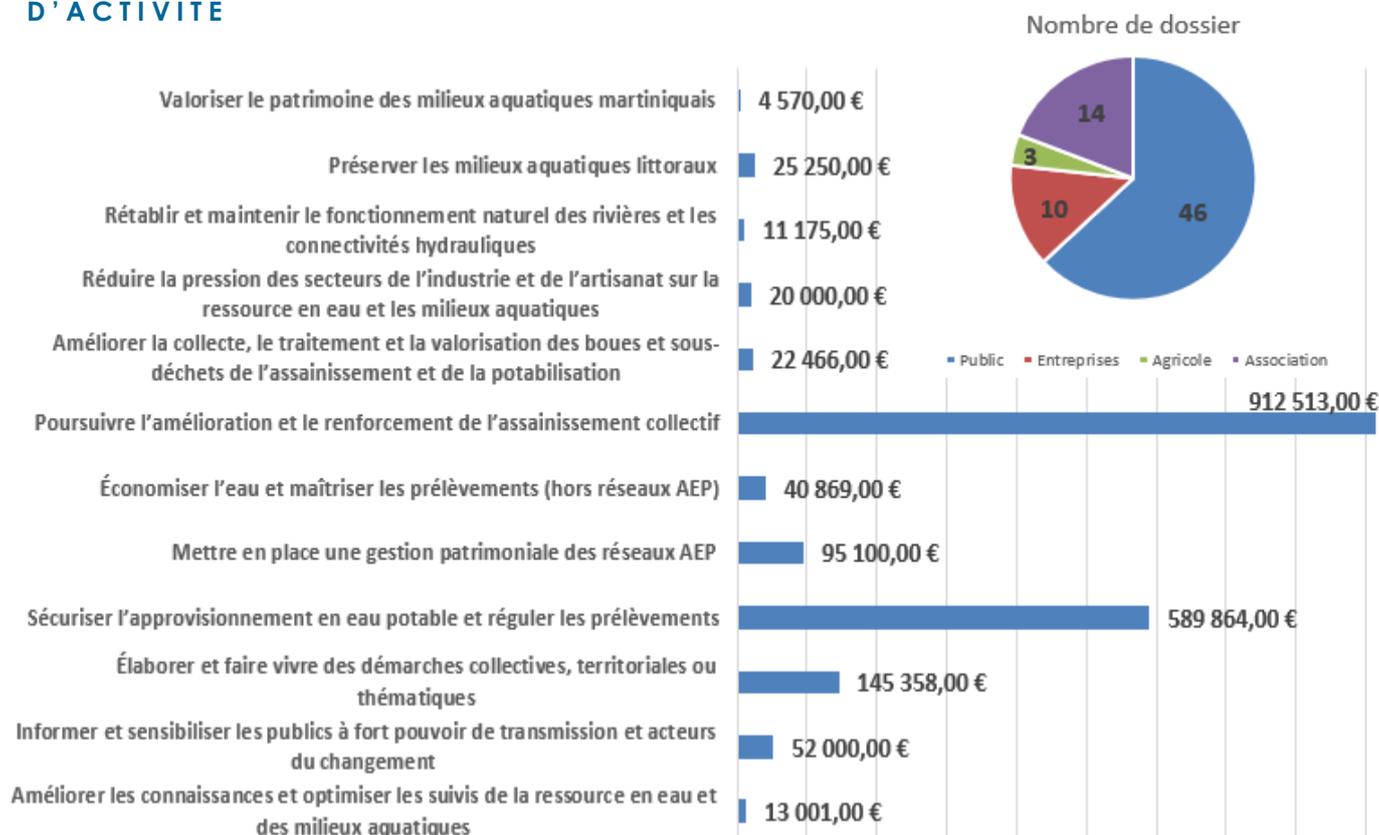
milieux aquatiques et littoraux.

Les subventions de l'ODE complètent les **financements européens** et figurent dans la rubrique « autres publics » de la contrepartie nationale.

Les actions conduites par l'Office De l'Eau Martinique grâce à ce produit des redevances sont les suivantes:

- Aides financières aux porteurs de projets : ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau,
- Etude et suivi des milieux aquatiques (réseaux de mesure de la qualité des eaux, plan chlordécone, ...),
- Accompagnement technique des acteurs (formation, conseil, ...),
- Sensibilisation des usagers (notamment en milieu scolaire),
- Information des usagers (Observatoire de l'Eau notamment).

RÉPARTITION PAR LIGNE DE PROGRAMME D'AIDE ET SECTEUR D'ACTIVITÉ



En 2017, **73 décisions** (délibérations) ont été prises en Conseil d'Administration de l'Office De l'Eau. Parmi celles-ci, on compte **27 attributions, 7 compléments, 1 annulation, 3 sursis à statuer, 5 rejets, 27 prorogations, 2 accords pour avance et 1 modification du plan de financement.**

Le montant total d'attribution en **2017** s'élève à **1 932 166 €**.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES ?

Au 1^{er} janvier 2018, l'impact des redevances de l'Office de l'Eau Martinique est en moyenne de 8,3 % du prix du m³ sur l'ensemble du bassin Martinique*, soit 54,15 € par an pour un foyer de 4 personnes consommant 120 m³, c'est à dire 1,13 € par mois et par personne.

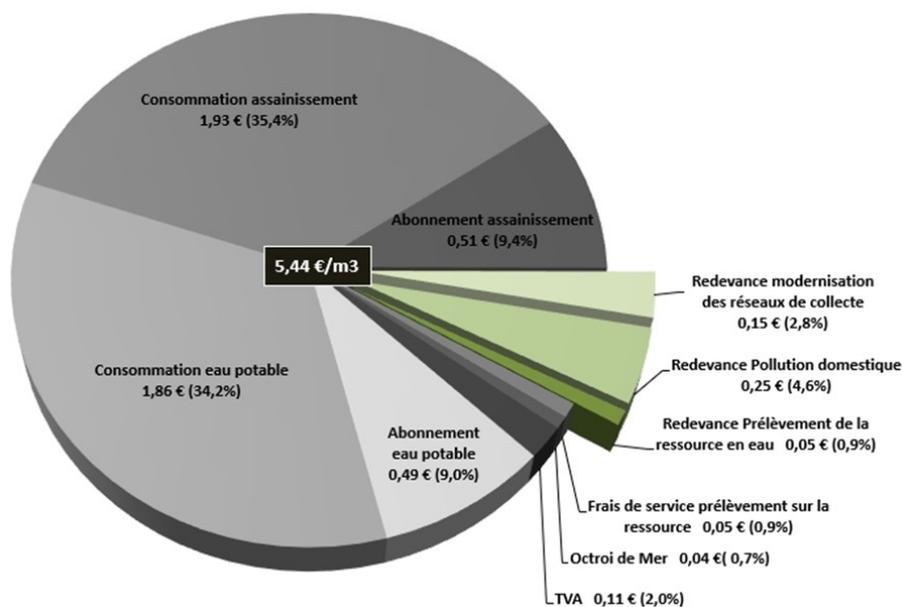
*Prix moyen pondéré par la population.

Source des données :

Observatoire de l'Eau Martinique



Décomposition du prix moyen* du m³ d'eau en Martinique pour une consommation annuelle de 120 m³ au 1er janvier 2018



L'ODE & Vous !

Cette année 2018, l'Office De l'eau a lancé sa nouvelle marque, les rendez-vous, « l'ODE & Vous! ».

Ces manifestations, qui dans un premier temps, ont pris la forme de forums, sont l'occasion pour l'institution et ses partenaires, acteurs de l'eau et de l'environnement, d'aller au cœur des territoires à la rencontre des martiniquais, avec l'objectif d'améliorer leur connaissance en matière de préservation des ressources en eau, des milieux aquatiques et littoraux et leurs usages, instaurer le dialogue et échanger sur les sujets qui les préoccupent en la matière.

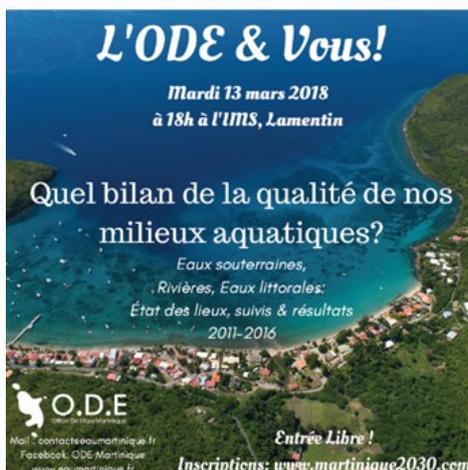
La première édition du 13 mars, consacrée à la sortie du Bilan des milieux aquatiques de l'île - une production ODE - s'est tenue à l'IMS et a accueilli plus de 120 participants.

La seconde, aux Trois Ilets en date du 22 mars, célébrait la journée Mondiale de l'eau sur le thème: l'eau, la réponse est dans la nature...

Puis, dans le cadre de la campagne annuelle de l'Office sur l'assainissement, 2 forums consacrés à la problématique se sont tenus au cœur

des territoires les 7 et 14 juin derniers, l'un au Marigot, l'autre au Carbet et ont intéressé à la fois les élus et les habitants.

Et pour ce dernier trimestre 2018, la marque "l'ODE & Vous!" se développe !



En plus des 2 Forums programmés, l'un le 15 novembre sur l'état des lieux des milieux aquatiques, le second le 6 décembre sur la biodiversité Marine, "L'ODE & Vous!" s'étoffe avec ses émissions en radio diffusées dès fin septembre 2018. Il développe sa formule télévisée dès le mois d'octobre, afin qu'acteurs et citoyens échangent librement autour des problématiques liées à l'eau et à l'assainissement, ainsi que sur d'autres sujets liés à la préservation de

la ressource en eau, des milieux aquatiques et littoraux et leurs usages.

Enfin, à venir à la fin du 1er trimestre 2019, la déclinaison papier avec le Magazine "L'ODE & Vous!"

La suite, au prochain numéro....

Les prochaines dates à retenir:

- Le **jeudi 15 novembre 2018** à partir de 18h00 sur "Le rapport aux martiniquais aux milieux aquatiques (rivières, mangroves, mer) & État des lieux en guise de lancement de la consultation du public de SDAGE". Le lieu envisagé: Salle de l'IMS à Mangot Vulcin au Lamentin.

- Le **mardi 04 décembre 2018** à partir de 18h00 sur la biodiversité marine. Le lieu envisagé : La pailote au bourg des Anses-d'Arlet.

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE

7 Avenue Condorcet

B.P. 32

97201 Fort de France Cedex

Téléphone : 05 96 48 47 20

Télécopie : 05 96 63 23 67

Email : contact@eamartinique.fr

